

MESURES D'APPLICATION RECOMMANDÉES

Albanie	Lettre sur des problèmes de déclaration, tout en notant positivement que les dernières années ont reflété des améliorations substantielles.
Algérie	Aucune action nécessaire.
Angola	Lettre sur les problèmes récurrents de déclaration et de mise en œuvre des exigences de l'ICCAT concernant les observateurs scientifiques nationaux, notant la possibilité d'une identification l'année prochaine dans le cadre de la recommandation de l'ICCAT sur les mesures commerciales si des améliorations substantielles ne sont pas réalisées, et la recommandation d'une assistance technique par le biais du Secrétariat.
Barbade	Lettre sur des problèmes de déclaration et l'absence de programme d'observateurs scientifiques, mais reconnaissance de la réponse complète à la lettre de 2020 et du travail en cours pour émettre des règlements et établir un programme d'observateurs.
Belize	Aucune action nécessaire.
Brésil	Aucune action nécessaire.
Cabo Verde	Lettre sur les problèmes récurrents de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux.
Canada	Aucune action nécessaire.
Chine, Rép. pop.	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 18-09 sur les exigences de désignation des ports, tout en notant une amélioration de l'application des mesures ICCAT.
Côte d'Ivoire	Lettre sur des problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux.
Curaçao	Aucune action nécessaire.
Égypte	Lettre sur la mise en œuvre du programme d'observateurs scientifiques, tout en notant positivement sa demande d'assistance technique au Secrétariat ; aucun port désigné SWO-MED n'a été soumis, mais une petite quantité de SWO-MED a été déclarée dans la tâche 1.
El Salvador	Lettre sur l'absence de données de la tâche 1 pour le makaire bleu, tout en notant une amélioration substantielle de l'application du Salvador au cours des deux dernières années.
Guinée équatoriale	Lettre sur des problèmes de déclaration, programme d'observateurs scientifiques.
Union européenne	Lettre sur la déclaration (y compris des problèmes potentiels avec les informations sur les makaires et le requin-taupe bleu), mais constatant positivement des améliorations. Demande de nouvelles mises à jour sur les enquêtes relatives au EBFT (opération Tarantelo), tout en remerciant pour les mises à jour fournies à ce jour tant sur l'état d'avancement de l'enquête que sur les mesures prises pour renforcer la mise en œuvre des exigences dans l'UE.
France (SPM)	Aucune action nécessaire
Gabon	Lettre sur les problèmes récurrents de déclaration.
Ghana	Lettre sur les problèmes de déclaration, le programme d'observateurs scientifiques, notant positivement la demande d'assistance technique concernant le programme d'observateurs.
Gambie	Lettre sur des problèmes de déclaration importants, programme d'observateurs scientifiques, et l'enquête sur les mesures prises à l'égard des navires IUU.
Grenade	Lettre sur les problèmes récurrents de déclaration, notamment l'absence de rapport annuel et de programme d'observateur scientifique, et rappelant à la

	Grenade la possibilité d'être identifiée dans le cadre de la Rec. 06-13 sur les mesures commerciales, si des améliorations ne sont pas apportées dans ce domaine.
Guatemala	Lettre sur les problèmes de déclaration et la mise en œuvre de la Rec. 19-05 sur les makaires.
Guinée Bissau	Maintenir l'identification en vertu de la Rec. 06-13 en raison de problèmes de déclaration récurrents importants, notamment l'absence de rapport annuel ou de données statistiques pendant cinq années consécutives ; de l'absence de programme d'observateurs scientifiques ; du maintien de l'interdiction de rétention des espèces de l'ICCAT en vertu de la Rec. 11-15 ; et de l'absence éventuelle de mise en œuvre des recommandations relatives aux istiophoridés et aux requins.
Rép.de Guinée	Maintenir l'identification en raison de problèmes de déclaration récurrents importants, notamment l'absence de rapport annuel pendant quatre années consécutives, et l'absence de mise en œuvre du programme national d'observateurs scientifiques, tout en notant positivement sa demande d'assistance technique auprès du Secrétariat.
Honduras	Lettre sur les problèmes de déclaration, la mise en œuvre des exigences relatives aux requins et aux istiophoridés.
Islande	Aucune action nécessaire.
Japon	Aucune action nécessaire.
Corée	Aucune action nécessaire.
Liberia	Lettre sur les problèmes de déclaration, mise en œuvre du programme d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), surconsommation de makaire bleu, enregistrement rétroactif des navires.
Libye	Lettre sur les problèmes de déclaration, sur la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT sur les observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), les problèmes de transferts de contrôle.
Mauritanie	Lettre sur les problèmes récurrents de déclaration, mise en œuvre des exigences sur les programmes d'observateurs nationaux.
Mexique	Aucune action nécessaire.
Maroc	Aucune action nécessaire.
Namibie	Maintien de l'identification en raison de problèmes de déclaration, surconsommation récurrente de makaire bleu pendant 5 années consécutives
Nicaragua	Lettre sur la déclaration tardive (y compris le rapport annuel qui n'a été soumis qu'au cours de la réunion annuelle).
Nigeria	Lettre sur les problèmes de déclaration (y compris le rapport annuel incomplet) et la mise en œuvre des exigences relatives aux istiophoridés et aux requins.
Norvège	Aucune action nécessaire.
Panama	Lettre sur les problèmes récurrents de déclaration et la surconsommation du germon du Sud.
Philippines	Aucune action nécessaire.
Russie	Aucune action nécessaire.
Sao Tomé-et-Principe	Lettre sur les problèmes importants et récurrents de déclaration, notant la possibilité d'une identification en vertu de la Rec. 06-13 sur les mesures commerciales si des améliorations significatives ne sont pas apportées.
Sénégal	Lettre sur les problèmes de déclaration, y compris les données historiques sur les DCP, la mise en œuvre des exigences du programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14), les divergences entre les prises et les exportations déclarées d'espadon du Nord, la surconsommation de thon obèse.

Sierra Leone	Lettre sur les problèmes importants et récurrents de déclaration et l'absence de programme d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14), notant la possibilité d'identification en vertu de la Rec. 06-13 sur les mesures commerciales si des améliorations significatives ne sont pas apportées.
Afrique du Sud	Aucune action nécessaire.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Lettre sur les problèmes de déclaration tardive, mise en œuvre des exigences du programme d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14).
Syrie	Lettre sur les problèmes de déclaration, y compris sur la mise en œuvre des exigences du programme d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), tout en notant la demande d'assistance technique dans la lettre de réponse au COC de 2019.
Trinidad & Tobago	Lettre sur les problèmes de déclaration, la mise en œuvre des exigences relatives au programme d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14) et le makaire blanc, tout en notant positivement toutes les actions prises ou prévues qui ont été notifiées à l'ICCAT.
Tunisie	Aucune action nécessaire.
Turquie	Aucune action nécessaire.
Royaume-Uni	Lettre sur la mise en œuvre des exigences en matière d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), tout notant la réponse du Royaume-Uni sur les défis et les actions prévues pour certaines pêcheries.
États-Unis	Aucune action nécessaire.
Uruguay	Aucune action nécessaire.
Venezuela	Lettre sur la poursuite des problèmes de déclaration et la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT concernant les prises accessoires de tortues, et le programme d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14).
Bolivie	Aucune action nécessaire
Costa Rica	Maintien de l'identification en vertu de la Rec. 06-13 sur les mesures commerciales en raison de problèmes récurrents de déclaration et d'une surconsommation importante des espèces de l'ICCAT, ainsi que de la pêche d'espèces de l'ICCAT alors qu'elles sont sous le mandat de la Rec. 11-15 relative à l'interdiction de la rétention des espèces de l'ICCAT, et mise en œuvre des exigences de l'ICCAT relatives aux prises accessoires de tortues, et programme d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14). Indiquer que la poursuite de la non-application aura des conséquences sur la décision de l'ICCAT quant au renouvellement du statut de Partie non-contractante coopérante du Costa Rica. Réitérer également les préoccupations exprimées par le Président et les membres du COC au sujet de la réponse du Costa Rica à la lettre de la réunion de 2020 du COC reflétant une interprétation incorrecte de certaines exigences de l'ICCAT comme ne s'appliquant pas au Costa Rica dans ses eaux nationales ou aux navires inférieurs à une certaine taille.
Taipei chinois	Aucune action nécessaire.
Guyana	Maintenir l'identification en raison de la persistance d'une surconsommation importante des espèces relevant de l'ICCAT. Lettre pour noter également les problèmes de déclaration continus et les problèmes de mise en œuvre des exigences de l'ICCAT pour un programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14), et que l'absence d'améliorations pourrait entraîner à l'avenir le non-renouvellement du statut de coopérant, des mesures de restriction commerciale ou d'autres actions.
Suriname	Aucune action nécessaire.